

Toute personne abonnée au Club SRB MUSCULATION-FITNESS déclare se conformer au Règlement Intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les dispositions suivantes :

1- Dispositions Générales

- Accès strictement réservé aux adhérents du Club, sur présentation de leur carte d'accès.
- Usage de la carte exclusivement réservé à son Titulaire
- Présence des enfants interdite dans l'enceinte du Club pour des raisons de sécurité.
- Inscription réservée aux personnes (à partir de 14 ans avec accord parental écrit).
- Ranger le matériel après utilisation afin de permettre un nettoyage régulier de la salle.
- La réservation des cours en ligne ou sur l'application doit être respectée afin de ne pas pénaliser d'autres adhérents voulant participer aux cours
- Les horaires de cours doivent être respectés, soyez présent(e) 10' avant le début du cours
- L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours
- Du fait de son adhésion au club, l'adhérent donne à l'association un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant l'activité SRB Fitness proposée dans le cadre de la promotion de celle-ci

2- Règles relatives à l'Hygiène et la Sécurité

- Emploi d'une serviette propre sur les tapis de sol.
- Port de vêtements et de chaussures de sport spécifiques et exclusifs de tout autre utilisation.
- Nettoyer sa place et son matériel après utilisation au moyen des produits de nettoyage prévus à cet effet.
- Respectez la propreté des douches et sanitaires
- Chaque adhérent s'engage, en cas d'accident dont il serait témoin à alerter immédiatement les secours.
- Il est fortement recommandé aux adhérents de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires, le Club n'assure aucune surveillance spécifique.

3- Dispositions diverses

- Les dirigeants se réservent le droit d'exclure du Club par lettre motivée avec Accusée de Réception, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les autres adhérents, ou non conformes au présent Règlement Intérieur
- En cas d'absence prolongée votre abonnement pourra être selon le cas reporté (interruption de moins de 6 mois) ou remboursé (interruption de plus de 6 mois pour des raisons de santé ou professionnel)
- Les E.D.P. (engins de déplacement personnels motorisés) ; trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards sont interdits dans l'enceinte du Centre Benoit Frachon pour des raisons de sécurité (incendie, encombrement des locaux,...)

4- Loi informatique et Libertés

- Le traitement informatique du dossier d'adhérent dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, lui ouvre droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier. Le club ne fournira aucune de ces informations à qui que ce soit.

Je soussigné(e)

avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter dans sa totalité. Dans le contraire, je me verrai momentanément ou définitivement interdit d'accès à la salle. La cotisation restant évidemment acquise au Club SRB MUSCULATION-FITNESS.

Date et signature